



Subdivision Administrative Sud

Cachet de la Mairie

Réceptionné le :

Par :

Mairie de Bourail

Service Urbanisme Aménagement et Foncier

P 922 – 98870 Bourail

Tél. 44.11.16 – urbanisme@mairie-bourail.nc

**DECLARATION PREALABLE (constructions, travaux, aménagements)
(À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2015)**

B

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Date de dépôt :

Numéro de dossier : **DP**

1 - IDENTITÉ DU (OU DES) DEMANDEUR(S)

Le (ou les) demandeur(s) indiqué(s) dans ce cadre sera le titulaire de la future autorisation.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 3^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire « Autres déclarants ».

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Madame Monsieur

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Statut : SCI SARL SC SNC SAS Autre

Dénomination : Raison sociale :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

2 – COORDONNÉES DU (OU DES) DECLARANT(S)

Adresse principale

Appt, étage: Bâtiment, résidence:

N° de rue ou route: Rue ou route: Quartier:

Code postal: Commune: Pays:

Adresse de correspondance (à renseigner si différente de l'adresse principale)

Appt, étage: Bâtiment, résidence:

N° de rue ou route: Rue ou route: Quartier:

BP n°: Code postal: Commune: Pays:

Contact téléphonique

Téléphone: Mobile:

J'accepte de recevoir par courrier électronique l'ensemble des notifications et courriers transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse électronique suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de l'accusé de réception électronique adressé à l'autorité compétente au moment de la consultation du document ou, à défaut de consultation, au plus tard 8 jours après l'envoi électronique de ce document.

3 – IDENTITÉ(S) ET COORDONNÉES DU (OU DES) PROPRIÉTAIRE(S) DU (OU DES) TERRAIN(S)

(S'ils diffèrent du déclarant)

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Madame Monsieur

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Statut : SCI SARL SC SNC SAS Autre

Dénomination : Raison sociale :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Appt, étage: N° de rue ou route : Rue ou route :

N° de lot : Lotissement : Quartier :

BP n° : Code postal : Commune : Pays :

Contact téléphonique

Téléphone : Mobile :

4 – LE TERRAIN

4.1 – Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contiguës appartenant à un même propriétaire

Les informations et plans que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par votre projet.

N° de rue ou route : Rue ou route :

N° de lot : Lotissement : Quartier :

Code postal : Commune :

Références cadastrales (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) : ; ;

Section cadastrale : Superficie du ou des terrains en m² : ;
..... ;

Servitudes privées d'accès : oui Non

4.2 – Terrain issu d'une division de propriété

Le terrain est issu d'une division effectuée depuis moins de 10 ans : oui Non

5 – CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

5.1 – Nature des travaux

- Nouvelle construction ($6\text{m}^2 < \text{Surface} \leq 20\text{m}^2$ de SHOB supplémentaire).
- Travaux sur construction existante ($6\text{m}^2 < \text{Surface} \leq 20\text{m}^2$ de SHOB supplémentaire) en Extension Surélévation
- N° du permis : date : / /
- Changement de destination sans travaux, d'une construction existante
- Travaux sur construction existante modifiant l'aspect extérieur, sans changement de destination et ne portant pas sur un établissement recevant du public.
- N° du permis : date : / /
- Travaux portant sur une construction existante et ayant pour effet d'en augmenter la surface de plancher hors œuvre nette, lorsqu'ils n'entraînent pas de changement de destination ou ne portent pas sur un établissement recevant du public.
- N° du permis : date : / /
- Travaux de ravalement ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction située dans une zone faisant l'objet d'une préservation particulière en application de la délibération du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.
- Travaux d'affouillement (déblai) et d'exhaussement (remblai) du sol et les ouvrages associés, répondant à l'une des caractéristiques suivantes :
- le projet est situé en aléa fort ou très fort d'une zone inondable portée à la connaissance du public
 - hauteur ou profondeur $\geq 3\text{m}$
 - surface dont la plus grande dimension $\geq 50\text{m}$

Sauf à ce que ces travaux n'aient déjà été autorisés dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme.

- Terrasses non-couvertes d'une hauteur supérieure ou égale à 150 centimètres
- Travaux ayant pour objet la création, la rénovation ou l'extension d'une aire de stationnement ou d'un dépôt permanent de véhicules, d'une superficie $> 1000\text{m}^2$, zone de circulation incluse.
- Clôtures ou murs implantés en bordure d'une voie, ainsi que les murs d'une hauteur $\geq 2\text{m}$ quelle que soit leur implantation.
- Serres d'une hauteur supérieure ou égale à 4 mètres et d'une superficie totale supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés.
- Poteaux, pylônes ou candélabres d'une hauteur $\geq 12\text{m}$.
- Éoliennes dont le mât a une hauteur $< 12\text{m}$.
- Statues ou monuments d'une hauteur $> 12\text{m}$ et d'un volume $\geq 40\text{m}^3$.
- Antennes d'émission ou de réception de signaux radioélectrique dont une des dimensions est $> 4\text{m}$ ou, lorsqu'une des dimensions du réflecteur de l'antenne est $> 150\text{cm}$.
- Ouvrages techniques des installations nécessaires au fonctionnement des services publics d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de télécommunication et de distribution d'énergie électrique, dont la SHOB est $> 20\text{m}^2$ ou dont la hauteur est $\geq 3\text{m}$.
- Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol et dont la puissance de crête est $\geq 250\text{KW}$.

5.2 – Informations complémentaires

Nom de l'opération:

Type de logement initial : F1 F2 F3 F4 F5+

Typologie de la construction : collectif (> 2 logements) individuelle en bande individuelle isolée

Motif de la construction : occupation personnelle location vente

Usage : résidence principale résidence secondaire

5.3 – Destination des constructions

Destination	SHOB		SHON	
	Surface existante	Surface créée	Surface existante	Surface créée
Habitation				
Hébergement hôtelier				
Usage de bureaux				
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle				
Commerce*				
Artisanat				
Industrie				
Exploitation agricole				
Exploitation forestière				
Activité minière				
Fonction d'entrepôt				
Service public ou d'intérêt collectif				
Surfaces totales (m²)				

* dans le cas d'une construction à vocation commerciale, veuillez indiquer la surface de vente : m²

La surface de plancher hors-œuvre brute (**SHOB**) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de plancher hors-œuvre nette (**SHON**) d'une construction est égale à la surface de plancher hors-œuvre brute de cette construction après déduction :

- des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ;
- des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules

Le coefficient d'occupation du sol (**COS**) est le rapport entre la surface de plancher hors-œuvre nette (**SHON**) des constructions situées sur la propriété foncière (existante + créée) et la surface de cette propriété foncière. **COS** : ;

5.5 – Articulation avec d'autres législations

- Le projet porte sur une dépendance du domaine public.

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration une pièce exprimant l'accord du gestionnaire ou du propriétaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'urbanisme.

- Le projet porte sur un établissement recevant du public (ERP)

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration le récépissé attestant le dépôt du dossier de demande d'avis préalable à solliciter auprès de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (bureau de la gestion des établissements recevant du public).

- Le projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale exigée par le code du commerce

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration l'accusé de réception attestant de la complétude de la déclaration transmis par la direction des affaires économiques (DAE) de la Nouvelle-Calédonie.

Le projet est soumis à une autorisation en application de la délibération du 12 décembre 2014 relative à l'urbanisme commercial en province Sud
Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration le récépissé attestant du dépôt du dossier de demande d'autorisation transmis par la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de Moyens.

Le projet porte sur un point de vente en vrac d'hydrocarbure

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration le récépissé de déclaration.

Le projet porte sur un bâtiment d'habitation de 3^{ème} ou 4^{ème} famille ou résidence à gestion hôtelière.

Dans ce cas, vous devez joindre :

- l'attestation que le projet a été conçu et suivi par une équipe de maîtres d'œuvre comprenant, au moins, un architecte, ou agréé en architecture et un bureau d'études disposant des compétences idoines en matière de prévention des risques d'incendie et de panique.

- les plans de sécurité et pièces écrites visés par un organisme de contrôle compétent au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique.

Le projet consiste en une construction nouvelle adossée à un immeuble classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire au sens de la délibération n° 14-1990/APS du 14 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration l'autorisation spéciale du président de l'assemblée de province.

Le projet est susceptible de porter atteinte à un écosystème d'intérêt patrimonial.

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation.

Vous devez vous rapprocher de la direction de l'Environnement de la province Sud pour convenir des modalités à engager.

Le projet porte sur une opération ou des travaux soumis à une autorisation de défrichement :

Défrichement de surfaces supérieures à 10ha ;

Défrichement situé à plus de 600 m d'altitude ;

Défrichement situé sur une pente supérieure ou égale à 30° ;

Défrichement situé à moins de 10 m d'une rive ou de 50 m d'une crête.

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation.

Vous devez vous rapprocher de la direction de l'Environnement de la province Sud pour convenir des modalités à engager.

Le projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration, un justificatif du dépôt de la demande d'autorisation ou, de la déclaration, ou l'arrêté d'autorisation délivré.

Le projet est en lien avec une activité agricole

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente déclaration une note indiquant le lien entre le projet et l'activité concernée.

Le projet est situé en zone inondable portée à la connaissance du public

Dans ce cas, vous devez joindre à la présente demande une attestation établie par un expert compétent certifiant la réalisation d'une étude préalable permettant d'assurer la prise en compte des risques dans la conception du projet et à déterminer les prescriptions qui y sont liées.



6 – ENGAGEMENT DU (OU DES) DECLARANT(S)

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable².

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je m'engage à respecter la réglementation en matière d'hygiène et les normes de construction, dont l'accessibilité aux personnes handicapées.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul de la taxe communale d'aménagement.

A :

Date : / /

Signature du (ou des) déclarant(s)

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

Votre demande et le dossier qui l'accompagne sont établis en deux exemplaires et déposés contre décharge ou adressés par pli recommandé au service de l'urbanisme, aménagement et foncier de la Mairie de Bourail

Vous devez transmettre un exemplaire supplémentaire si :

- votre projet porte sur un établissement recevant du public ;
- votre projet est situé dans une zone faisant l'objet d'une préservation particulière en application de la délibération n° 14-1990/APS du 14 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.

Vous devez transmettre votre dossier de déclaration au format numérique (type *.PDF ou *.DXF) si :

- votre projet est soumis à la sécurité dans les bâtiments d'habitation de 3^{ème} et de 4^{ème} famille et les résidences à gestion hôtelière ;
- votre projet porte sur un ERP.